Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Sécurité civile de Grenoble** Tél : 06 09 86 04 89

Bénéficiaires : **Sécurité civile de Grenoble**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
instruction pilotes	**04 au 07/05/15**	**GRENOBLE**	**GRENOBLE**	néant	**3 a chaque rotation**	**3 rotation de jour+ 2 rotations de nuit**

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
Vols en atltitude et sommets (Meije, Ecrins ...)

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :

Pilotes : Nom du pilote : responsable formation Bruno BERGEAT

A Grenoble
Le 1er mai 2015

Autorisation accordée n° 131

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 04/05/15
Le Directeur

Copie au secteur de : ~~Vall, Bri, Ois~~

Préconisations du Parc national :

Vol au dessus de 2800 m.
Merci d'indiquer dans le rapport le nombre de personnes transportées.